

TOGO : UN LONG CHEMIN VERS LA DÉMOCRATIE

Richard ABOKI

PLAN

INTRODUCTION

- Définition de l'objet d'étude
- Définition du champ d'étude
- Esquisse d'une problématique

I. Les tentatives de démocratisation du Togo à partir du début des années 90

Phase 1- le renversement des rapports de force en faveur de la démocratisation

Etape 1 L'état des lieux

Etape 2 Les instruments de démocratisation de la vie politique togolaise

- a) La conférence nationale souveraine et la Charte de la transition instituant un régime parlementaire transitoire
- b) La Constitution du 14 octobre 1992 et ses caractéristiques

Phase 2 - **Le reflux du processus de démocratisation à partir du 03.12.1991**

Etape 1 : l'attaque de la primature et la nomination de Koffigoh comme PM par Eyadema

Étape 2 : le massacre de la *Place Fréau*

Étape 3 : des processus électoraux viciés de 1994 à 2003

- a) La division de l'opposition
- b) Le piège du dialogue inter togolais
- c) La modification de la constitution de 2002 et l'échec de la transition

II-Le coup d'état du 5 février 2005 et l'intrusion de la mafia dans la vie politique togolaise

Phase 1 les dérives subjectivistes de Gilchrist OLYMPIO

Phase 2 l'échec de l'Accord politique globale (APG)

Phase 3 l'affaiblissement des forces politiques togolaises

CONCLUSION

Pour une nouvelle approche de la démocratisation du Togo

- La victoire de la DMK comme condition de possibilité d'une rupture ;
- La stratégie d'irréversibilité de la démocratie et l'équation régionale ;
- La péréquation du niveau de maturité technologique mondial et la démocratisation du continent africain.



INTRODUCTION

Tel que libellé, le thème de nos échanges de ce jour, renvoie à différents concepts du temps historique qui permettent d'en définir l'objet et son champ spatio temporel.

Le premier concept est celui de transition entendue au sens de passage d'un système à un autre, d'une structure à une autre. Le temps de passage c'est la diachronie. Il peut avoir un horizon défini ex ante ou être laissé à la gouvernance de l'incertitude.

Les autres concepts qui évoluent dans le même champ sémantique sont ceux de vitesse, de rythme, de permanence, de rupture et de travestissement d'efficace

Ce dernier indique l'existence d'obstacles ou de freins endogènes ou exogènes qui réduisent la portée du mouvement de développement du système selon une dynamique différentielle. Enfin qu'est ce que la démocratie ? Selon la formule lapidaire reçue depuis Abraham Lincoln, c'est « *le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple* ». Cette allitération indique que, dans ce système politique, « le peuple est la source originare de tous les pouvoirs. Il est le souverain au-dessus duquel il n'y a pas d'autre source. Il s'agit bien évidemment ici de la démocratie libérale fondée sur la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire par opposition à la démocratie marxiste-léniniste fondée sur le centralisme démocratique et dont la Chine est la seule dépositaire aujourd'hui dans le monde. À partir de ces définitions il convient de situer le Togo comme champ d'application de ce système, d'en préciser la période de démarrage et l'état de la structure sociale togolaise dans le but d'articuler la problématique qui sous tend notre analyse.

En effet, à la suite de la chute du mur de Berlin qui marqua la fin de la guerre froide et l'impact du discours de la Baule de François Mitterrand, le Togo à opté pour la construction d'un État démocratique après avoir adopté une charte de transition et une nouvelle constitution. Le but c'était de passer d'un système autocratique des années 70 et 80 à un système démocratique. L'état de la structure sociale togolaise permettait-elle de construire un État démocratique ? Qu'en était-il de son insertion dans le monde et dans quel sens pouvait jouer une dynamique différentielle induite de l'extérieur.

Sur le plan institutionnel, avions-nous au Togo un État constitué ou un État multiethnique marqué par des conflits de temporalité et des crispations identitaires ? Quel est le degré de souveraineté de cet État et son pouvoir de négociation vis-à-vis de l'extérieur ?

Voilà autant de questions qui nous permettent d'articuler la problématique suivante.

Des le début des années 90, le passage du Togo, un État multiethnique cloisonné sous la férule d'un système autocratique soutenu de l'extérieur, à un système démocratique pouvait il aboutir à court terme ? Comment ont évolué les rapports de forces politiques depuis le début des années 90 et quelles stratégies mettre en œuvre aujourd'hui pour arriver à la démocratie ?

Notre analyse portera sur les points suivants

- 1- Les tentatives de démocratisation du Togo à partir du début des années 90
- 2- Le coup d'état militaire et constitutionnel du 5 février 2005 et l'intrusion de la mafia dans la vie politique togolaise.

I. Les tentatives de démocratisation début 90

Début 90, le Togo était un pays exsangue économiquement déchiré par des crises politiques à répétition en raison d'une gouvernance autoritaire et d'une politique d'exclusion ethnique qui a pénalisé la jeunesse. Suite à la révolte populaire du 5 octobre 1990, le pouvoir fut obligé de lâcher du lest et de s'engager dans la voie du dialogue avec les associations et diverses organisations défenseurs des droits de l'homme. C'est dans ce contexte d'effervescence que naît la conférence nationale le 8 juillet 1991 d'où sortirent deux instruments principaux de démocratisation. Une charte instituant un régime parlementaire transitoire et la constitution du 27 septembre 1992 adoptée par référendum le 14 octobre suivant.

1- Charte de la transition

Cette charte institue un gouvernement transitoire et un organe législatif dénommé Haut Conseil de la République (HCR) dirigé par un présidium. Le gouvernement transitoire prit 23 Actes dont une constitution et 18 résolutions pour annuler des actes antérieurs dont la dissolution du RPT. Mais le conflit de souveraineté sis au cœur des institutions entre la Présidence d'Eyadema et la Primature s'est terminé au profit du Premier avec le soutien de l'armée en dépit de l'adoption d'une nouvelle constitution.

2- La constitution du 14 octobre 1992

Fondée sur un régime semi-présidentiel, elle était destinée à corriger les dérives autocratiques du passé et à garantir une gouvernance de paix en mettant en mettant l'accent sur les libertés, l'équilibre des pouvoirs et la tolérance zéro des coups d'État.

En effet sur 159 articles, le législateur a consacré près d'un tiers à la protection des libertés.

L'équilibre des pouvoirs fut une côte mal taillée entre les prérogatives du Président de la République et celles du Premier Ministre comme chef de gouvernement. Si ce dernier est nommé dans la majorité parlementaire, toutefois il est choisi par le Président de la République ce qui peut autoriser chez ce dernier des manœuvres tendant à affaiblir cette majorité en jouant sur les rivalités de personnes. En témoignent la nomination de Koffigoh comme Premier Ministre en 1992 après le référendum constitutionnel et la nomination d'Édem Kodjo à la place de Maître Agboyibo après les élections législatives d'avril 1994. A deux ans de distance, ces événements ont sonné le glas de la transition sans compter la détérioration du climat politique à grands renforts d'attentats meurtriers et de violences politiques croisées. Les derniers signes de l'échec de la démocratisation furent les sanctions de l'Union européenne qui affaiblirent le pays sans nuire au dictateur, les dialogues entre opposition et pouvoir qui revêtirent l'allure de véritables pantalonnades au profit du pouvoir, la modification de la constitution en 2002 et le 3^e mandat de Gnassingbé Eyadema.

Somme toute, l'échec de la transition **ressortit aux** causes suivantes :

- La formation dès 1991 d'une structure antagonique au sein de la transition entre la souveraineté du Premier Ministre et celle du Président de la République favorisé par l'armée et les pesanteurs évanescences de la guerre froide.

- Les rivalités de personnes entre les leaders de l'opposition l'amateurisme de bon nombre de démocrates en herbe, le faible soutien sous régionale dû à l'assassinat de Thomas Sankara, la faiblesse des moyens matériels et financiers et la violence endémique de la transition sonnèrent le glas de la transition. Affaiblies sur tous les plans les forces démocratiques n'ont pas su en février 2005 résister au coup d'état de Faure Gnassingbé alors que la Constitution leur en donnait les moyens aux termes des dispositions des articles 148 et 150.

II. Le coup d'Etat du 4 février 2005 et l'irruption de la mafia dans la vie politique

Le champ juridique ouvert à l'opposition pour relancer le processus de démocratisation du Togo à la suite du double coup d'Etat constitutionnel et militaire reposait sur trois atouts majeurs : la mort d'Eyadema et la fin des sanctions, l'illégalité constitutionnelle qui est en même temps une incompétence négative des autorités en place et les articles 148 et 150 de la Constitution. Ces dernières l'emportent largement en hiérarchie et ouvraient la voie à une intervention étrangère en l'occurrence celle de l'ONU pour le rétablissement de la légalité et de la paix conformément au Chapitre VII de la Charte de l'ONU article 39 à 51.

Or l'opposition a pris la voie de la division suite aux dérives subjectivistes de Gilchrist OLYMPIO

1- Les dérives de Gilchrist Olympio

Sans se concerter avec les autres partis de l'opposition togolaise, il se rend tout seul à Abuja pour rencontrer Faure Gnassingbé et légitimer ainsi le coup d'état et à faire de ce dernier un interlocuteur en lieu et place des autorités constitutionnelles.

2- La deuxième erreur de l'opposition c'est d'avoir accepté un dialogue avec le RPT et signé un accord, l'accord politique global avec les putschistes.

La deuxième erreur c'est de n'avoir dénoncé la malhonnêteté du RPT dans l'application de cet accord et d'avoir permis une reprise totale du pays par Faure Gnassingbé.

Affaiblié politiquement l'opposition a été exclue de la gestion du pays désormais ouvert à la mafia internationale par Faure Gnassingbé : dénationalisation des secteurs clés de l'économie, pillage des ressources, externalisation des fonctions régaliennes telle que les ressources budgétaires confiées à des étrangers. A cette politique est venue s'ajouter la violation des droits humains, de l'espace politique et des libertés.

Après 15 ans de pouvoir la régression du Togo par rapport à la démocratie est totale. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle crise est née le 22 février 2020 après la victoire de la DMK aux élections présidentielles et au refus de Faure Gnassingbé de quitter le pouvoir avec le soutien d'une armée ethnique et une partie de l'opposition

CONCLUSION

La DMK, après sa victoire et les persécutions dont elle est l'objet, s'est renforcée au plan international et dans l'opinion nationale et constitue aujourd'hui le pouvoir légitime autour duquel le pays doit se rassembler. Compte tenu des pesanteurs militaires, la DMK doit élargir son assise sous régionale voire régionale pour consolider la démocratie.

Enfin les mutations scientifiques et techniques de notre temps requièrent une rénovation de la construction de la démocratie par un renforcement du rôle des forces qui détiennent les savoirs scientifiques et techniques de notre pays et d'Afrique.

La démocratie est devenue aujourd'hui une valeur universelle en raison de la péréquation de la maturité technologique dans le monde et doit devenir ainsi une fonction stratégique de l'émergence de l'Afrique l'espace d'une génération.



Contact de l'auteur :

Richard ABOKI
Consultant
AFRICA TECHNOLOGY READINESS
Lomé, Togo
richardaboki91@gmail.com
+(228) 92 97 33 73
+(228) 92 17 73 48